



**DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	
En exercice	9
Présents	6
Votants	8

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,  
 Le 7 avril,  
 Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/16 -

Date de la convocation municipale : 31 mars 2025

**OBJET :**  
**Approbation du Budget Primitif – Exercice 2025 – Budget Principal 61600 – M57**

Présent(e)s :  
 Mme Mélanie GALVEZ – & MM. André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE  
Absent(e)s excusé(e)s :  
 Mme Sophie KERNEN donne pouvoir à Mélanie GALVEZ  
 M. Alain GRANGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE  
 Mme Natacha GRISONI

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par lui pour l'exercice 2025 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Après avoir débattu du budget, chapitre par chapitre, l'avoir voté et avoir consigné le résultat des votes au tableau à transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Arrête pour l'exercice 2025 le budget primitif aux sommes suivantes :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Section de Fonctionnement	847 000,00 €	847 000,00 €
Section d'investissement	318 000,00 €	318 000,00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La Secrétaire de Séance

Mélanie GALVEZ

Le Maire,

P.C. DENANS  
 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
  
 André BERTERO

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.